

FOND DE PLAN
Cadré basé sur le plan de l'Etat de 2012, de la BD-LTC 2007, de l'OSB 2007, de l'Orthoimage 2007

- Limite communale
- - - Limite parcellaire
- Bâtiement existant
- Bâtiment existant / Bâtiment existant / Bâtiment existant
- Bâtiment existant / Bâtiment existant / Bâtiment existant
- Ruisselle / Ruisselle existant ou temporaire
- Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES

- Zones d'habitation**
- HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
- MIX-U zone mixte urbaine
 - MIX-V zone mixte villageoise
 - MIX-R zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics**
- BEP zone de bâtiments et équipements publics - stationnement
- Zones d'activités**
- ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-1 zone d'activités économiques régionale type 1
- Zone commerciale "In den Espen"**
- CCM zone commerciale - stationnement
- Zone spéciale**
- SP-1 zone spéciale - stationnement
 - SP-1 zone spéciale - CIPA (Centre Intégré pour Personnes Agées)
- Zone de sports et de loisirs**
- REC zone de sports et de loisirs
- Zone de jardins familiaux**
- JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier".

COS	max.		CUS	max.	
	mn.	DL		mn.	DL
CSS	max.		DL	max.	
	mn.	DL		mn.	DL

ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière *
- HOR Zone horticole
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Simboles topographiques

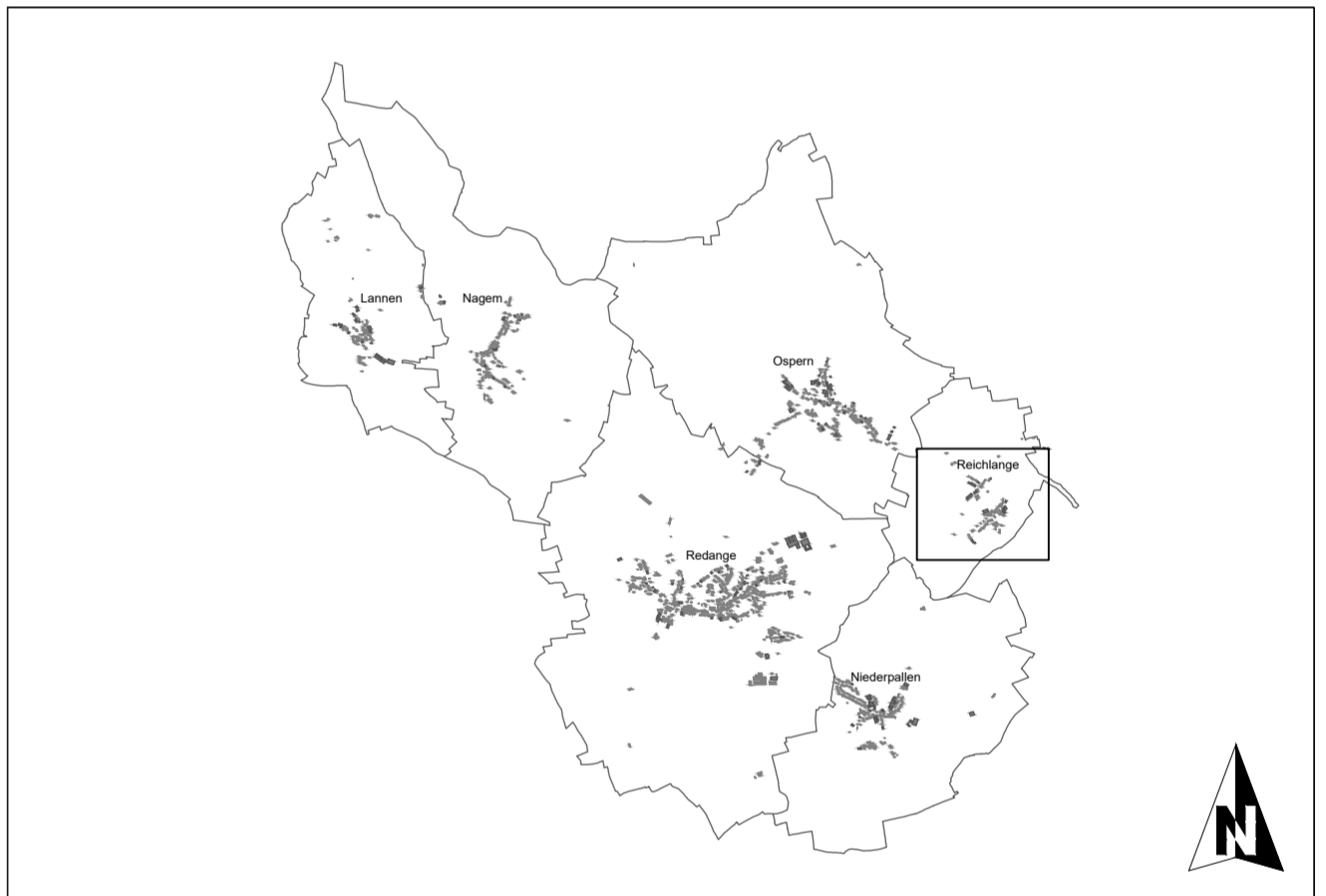
* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OSB 2007 actualisée sur base de l'Orthoimage 2007 et d'un inventaire de terrain datant de 2011, dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières a l'égard des zones d'agglomération est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- servitude "urbanisation - paysage"
- servitude "urbanisation - paysage in den Espen"
- servitude "urbanisation - milieu naturel"
- servitude "urbanisation - milieu naturel in den Espen"
- servitude "urbanisation - droit de passage"
- servitude "urbanisation - stationnement"
- servitude "urbanisation - bruit"
- servitude "urbanisation - milieu naturel Kouserscht"
- Couloirs et espaces réservés
- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de mobilité douce
- Secteurs protégés d'intérêt communal
- secteur protégé de type "environnement communautaire"
- bâtiments protégés
- Zone de risques naturels prévisibles
- zone inondable
- Source: MDR 03.11.2005, M&A - 14.10.14.12.2005

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- NATURA 2000 Zone "habitat" LU0001013 Vallée de la frontière à Useldange
- NATURA 2000 "Zone de protection oiseaux" LU0002014 Vallées de l'Albert de la Paal, et la Schwellbach, de l'Ausselbach et de la Wäselbach
- réserve naturelle
- à la protection des sites et monuments nationaux
- INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif et non exhaustif)
- Biotope, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17
- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés



Plan d'aménagement Général - Ref. 56/011/2013
 Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région 06.06.2014
 Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures 30.04.2014

- CO3 - ORIGINE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
- BDL-LTC - ORIGINE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2007)
- PCN - ORIGINE CADASTRE - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2012)

COMMUNE DE REDANGE				
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL				
Projet d'aménagement général: Localité de Reichlange				
IND	Modifications ponctuelles	Referenz	Ministre de l'Intérieur	Développement Durable et des Infrastructures
1	"Auf den Toren"			
2				
3				
4				
5				
			ECHELLE	FICHER
			1/2500	dwg
			No PLAN	INDICE
			0619_VC_01_PAG	A
			15.03.2018	I.G.
			U.T.	

<p>TR-ENGINEERING ingénieurs-conseils</p> <p>86,88 rue de Régallité, L-1456 LUXEMBOURG Tel.: (+352) 49 00 65 1 Fax: (+352) 49 25 38 E-mail: e-mail@tr-engineering.lu www.tr-engineering.lu</p>	<p>CO3 s.à.r.l. Concept C-à-à Communication en urbanisme, aménagement et environnement</p> <p>3, bd de l'Azette, L-1124 LUXEMBOURG Tel.: (+352) 26 68 41 29 Fax: (+352) 26 68 41 27 E-mail: info@co3.lu www.co3.lu</p>
---	---